



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
DL-2023-28**

Date de la convocation : **24/03/2023**

Date d'affichage : **03/04/2023**

Date de publication : **03/04/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. ANTONI Francis représenté par M. MAZZONI Pierre-Ange.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Instauration d'un droit d'entrée payant pour la visite de l'église Saint-Michel et fixation des différents tarifs

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 19 Mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le plan de financement y afférent concernant la mise en place d'un système de réservation et de visite de l'église Saint-Michel. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette plateforme, il est proposé au Conseil de débattre sur l'instauration d'un droit d'entrée payant pour la visite du monument et d'en fixer les différents tarifs.

L'église Saint-Michel de Murato est un monument historique de grande valeur culturelle qui attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs. En outre, l'entretien et la conservation de ce patrimoine nécessitent des ressources financières importantes.

De plus, de nombreux autres monuments ou autres sites touristiques dans la région appliquent déjà le principe d'une entrée payante. Les recettes générées par l'application de ce droit d'entrée seront utilisées pour financer l'entretien et la conservation de l'église, ainsi que pour améliorer les infrastructures et les équipements nécessaires à l'accueil des visiteurs (toilettes, aménagement extérieur, etc.)

Enfin, il est précisé que cette décision ne remettra pas en cause l'accès libre et gratuit à l'église Saint-Michel pour les habitants de la commune et pour les personnes venant assister aux différents offices religieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230331-DL-2023-28_bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Publication : 03/04/2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

**Le Maire
M. Claude FLORI**

- **DECIDE** d'instaurer un droit d'entrée payant pour la visite de l'église Saint-Michel.
- **FIXE** les tarifs tels que présentés en annexe de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures**

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI**



Fixation des tarifs de l'église Saint-Michel
Annexe à la délibération n°DL-2023-28 du 31 Mars 2023

➤ **Tarifs de visite**

Offre	Conditions particulières	Groupe de tarification	Prix
Visite libre		Tarif plein	1,50 €
		Tarif réduit	1,00 €
		Tarif « Pass famille »	4,00 €
		Tarif groupe	1,00 €
		Gratuité	-
Visite avec audioguide multimédia		Tarif plein	4,00 €
		Tarif réduit	3,00 €
		Tarif « Pass famille »	12,00 €
		Tarif groupe	3,00 €
		Gratuité	-
Visite commentée en français avec guide conférencier	A partir de 5 personnes	Tarif plein	10,00 €
		Tarif réduit	5,00 €
		Tarif « Pass famille »	25,00 €
		Tarif groupe	8,00 €
		Gratuité	-
Visite Groupes touristiques avec guide extérieur	A partir de 10 personnes Gratuité pour guide et chauffeur éventuel	Tarif groupe	1,00 €

- **Tarif plein** : Adultes.
- **Tarif réduit** : Jeunes 12-18 ans révolus.
- **Tarif « Pass famille »** : 2 adultes + 2 jeunes 12-18 ans révolus.
- **Tarif groupe** : A partir de 10 personnes.
- **Gratuité** : Jeunes -12 ans révolus.
Résidant de la commune.
Personne handicapée avec un accompagnateur.

➤ **Tarif de privatisation**

Offre	Groupe de tarification	Prix
Privatisation de l'enceinte pour un évènement privé : mariage, baptême, anniversaire ...	Standard	200,00 €
	Gratuité	-
Privatisation de l'enceinte pour un évènement professionnel ou artistique : séminaire, concert, représentation	Standard	350,00 €
	Gratuité	-

- **Standard** : Particuliers, entreprises, associations ou autres institutions extérieures à la commune.
- **Gratuité** : Particuliers, entreprises, associations ou autres institutions situés sur la commune.